

Rapport d'évaluation

Plan d'action
NGE



Novembre 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise NGE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

NGE			
Date d'adhésion au programme	14/04/2020	Date d'engagement dans le programme	18/12/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2020-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	01/03/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	01/2021 - 03/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Novembre 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions.....	4
I.3 Synthèse de l'évaluation.....	5
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	5
I.3.2 Conclusion évaluative.....	6
II. RECOMMANDATIONS	7
III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS	8

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Grande entreprise implantée en France et à l'international
Secteurs d'activité	Métiers de Bâtiments et travaux publics (Voiries et réseaux divers et terrassement, canalisations et réseaux, génie civil, route et équipements de la route, travaux géotechniques et de sécurisation, travaux ferroviaires et bâtiment)
Chiffre d'affaires	2.8 milliards € (2021)
Nombre d'employés	264 (moyenne annuelle 2019)
Site web de l'entreprise	https://www.nge.fr/

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	NGE et ses filiales interviennent en France de manière obligatoire et à l'international sur la base du volontariat pour le moment.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	2

Actions cœur de métier	1	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités et déplacements
	2	Développer le recyclage des matériaux
	3	Promouvoir nos solutions auprès de nos clients
	4	En tant que maître d'ouvrage, encourager des projets immobiliers durables
Action complémentaire	5	Développer les sujets environnementaux dans la R&D et étudier l'efficacité des techniques développées par NGE
	6	Déployer la démarche environnement de NGE à toutes les entités et à l'international

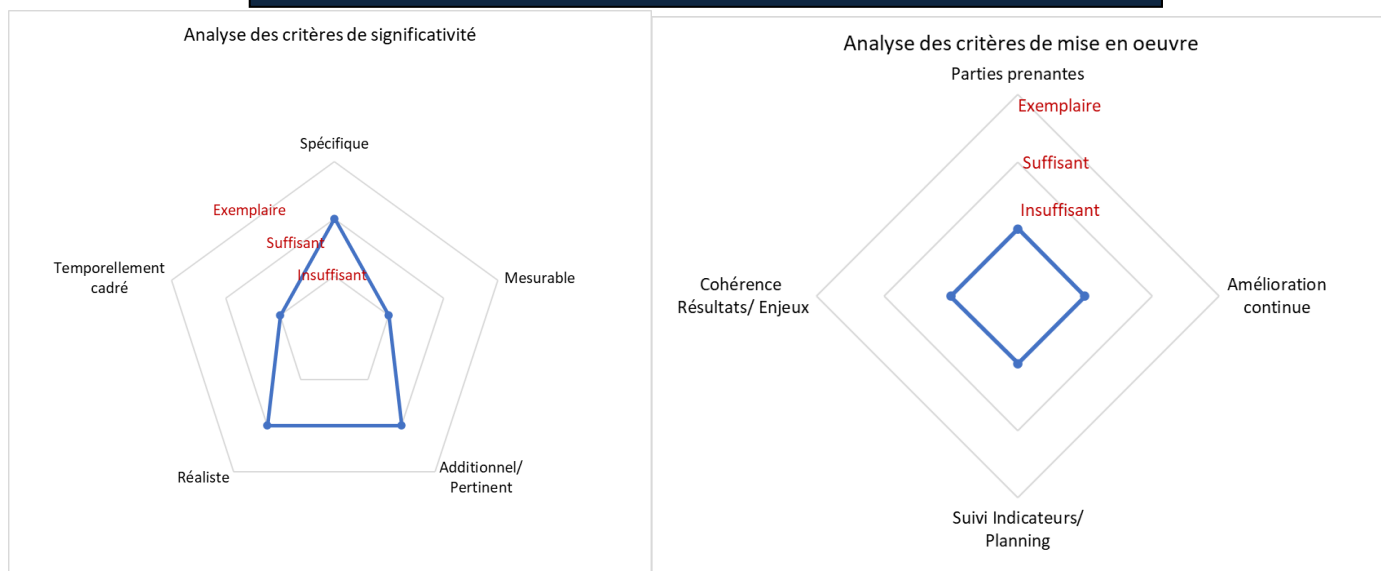
Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

I.3 Synthèse de l'évaluation

I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action NGE, l'entreprise se voit attribuer le niveau « En progrès » (niveau 1). Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



Les points forts

- NGE démontre une bonne compréhension de ses enjeux prioritaires ;
- Le périmètre concerné par le plan d'action concerne l'ensemble des activités de NGE et ses filiales en France ;
- L'entreprise incite ses clients et ses fournisseurs à réduire leur impact sur la biodiversité à travers deux actions cœur de métier ;
- L'action sur le recyclage des matériaux permet de réduire l'impact sur 4 facteurs d'érosion (exploitation des ressources, pollution, changement d'usage des terres via la réduction de l'extraction engendrée, émissions de gaz à effet de serre associées à l'extraction et au transport...) et s'est ouverte à d'autres acteurs que NGE pour maximiser le réemploi/recyclage.

Les points faibles

- Le plan d'action accuse un manque de transparence dans la présentation des indicateurs de suivi des actions et le respect des objectifs fixés initialement ;
- Les objectifs ne sont pas systématiquement chiffrés et les échéances parfois absentes ;
- Les moyens humains, matériels, financiers sont peu précisés pour chaque action ;
- Les parties prenantes externes (associations, riverains, bureaux d'études etc.) ne sont pas assez impliquées dans l'élaboration et le suivi du plan d'action ;
- L'entreprise ne met pas en place d'actions effectives suffisantes pour suivre la part de surfaces imperméabilisées de ses sites, favoriser la reconstruction ou la rénovation ;
- L'entreprise accuse du retard sur les objectifs fixés.

1.3.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)
--

NGE propose un plan d'action montrant une bonne compréhension de ses enjeux biodiversité avec des actions adéquates avec ses activités (en nature, périmètre).

Il souffre néanmoins de défauts majeurs au regard de la grille d'évaluation du programme EEN à savoir :

- sa portée effective et potentielle n'est pas correctement appréhendable au regard de la faiblesse du cadre de suivi (sa structure et son pilotage),
- la non atteinte de plusieurs objectifs,
- le retard de mise en œuvre de trois des quatre actions cœur de métier.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Mobiliser et d'informer davantage les clients partenaires en amont pour l'action 3 « Promouvoir nos solutions auprès de nos clients » afin de pouvoir suivre correctement l'action.
- Impliquer davantage les parties prenantes externes dans le suivi du plan d'action en soumettant par exemple les résultats aux riverains, associations... au-delà de l'enquête réalisée sur les attentes.
- Définir au moins une action sur la zéro artificialisation nette (avec une trajectoire sur le long terme) pour éviter de construire sur des milieux naturels en privilégiant par exemple la rénovation et/ou restructuration des infrastructures existantes pour une remise aux normes environnementales, plutôt que d'en construire de nouvelles (ce qui entraîne également une forte empreinte carbone).
- Définir une action pour réduire les impacts de pollution et de changement d'usage des terres liés aux phases de construction et destruction en renforçant par exemple la protection des espaces durant les chantiers, et en aménageant des corridors écologiques provisoires.
- Définir un objectif ambitieux de réduction des émissions de GES de NGE en valeur absolu compatible avec les accords de Paris.
- Développer et mettre en œuvre un cadre de suivi structuré et transparent avec notamment la précision des plus – values par rapport aux autres engagements ainsi qu'au cadre réglementaire et doté d'indicateurs adéquats (liens avec les reportings métiers, situation initiale, objectifs chiffrés, procédure de renseignement à des étapes régulières, etc.).

III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées » (non représenté pour cette entreprise)

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs est en d'accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont souligné :

- le représentant du collège « ONG et fondations » souligne la difficulté à valider l'atteinte des objectifs dans la mesure où les indicateurs fixés initialement ne sont pas repris dans les résultats.
- Le représentant « entreprises » relève l'insuffisance du plan d'action en matière d'artificialisation des sols et d'indicateurs de suivi.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont souligné :

- Le représentant « entreprises » indique que les recommandations devraient être davantage explicitées pour faciliter leur appropriation par l'entreprise.